



Procès-verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Commune d'Aulnat
ancien cimetière - partie n°1
Concession n° 14 - FAUVERTEIX-LAROCHE
Délivrée le 25/06/1890

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : Inconnu

Aujourd'hui, le 25 avril 2023, à 9 heures de la journée, nous, Christine MANDON, maire de la commune d'Aulnat, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 17 avril 2023, régulièrement *publié dans la presse locale, sur le site internet de la commune et affiché en mairie et sur les panneaux d'affichages des deux cimetières*, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Nous y avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus, laquelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de l'Acte original en mairie dont une copie est ci-annexée

stèle fissurée

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Signature du fonctionnaire de police



Signature du maire





Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID : 063-216300194-20230626-2023_4-AR

Berger
Levrault

CONCESSION N° : 14

CONCESSION ENREGISTRÉE AU NOM DE :

FAUVERTEIX-LAROCHE

Titre de concession : Acte original en mairie

Date d'acquisition : 25/06/1890 **Cimetière** : ancien cimetière - partie n°1

Etat général depuis le dernier procès-verbal : Mauvais état général. L'aspect s'est dégradé depuis le dernier procès-verbal

Superficie : 6 m² **Durée de la concession** : perpétuelle

Description de la concession : stèle funéraire, végétation envahissante, terrain nu

Présence de végétation Si oui, à décrire : Présence d'une végétation envahissante qui a pris de l'ampleur au fil des ans (Yuccas)

Objets funéraires : impossible de distinguer

Liste des défunts inhumés (connus) : LAROCHE FOURNIER Gabrielle (??-16/02/1885) - FAUVERTEIX Jules (?? -1800) - illisible

Observations : stèle fissurée

RAPPEL DE LA PROCEDURE

✂ **Procès-verbal de constatation n°1 en date du 23/09/2019, avec les signatures de :**

**** Didier LAVILLE (Mr Le Maire) ;**

**** Christine MANDON (La 1^{ère} Adjointe) ;**

**** Stéphane KALMES (Policier Municipal de la commune d'AULNAT)**

Publication du Procès-verbal de constatation n°1 en date du 05/12/2019

Date d'affichage des extraits Procès-verbal de constatation pendant un mois, à quinze jours d'intervalle :

- du 05/12/2019 au 05/01/2020,
- du 21/01/2020 au 21/02/2020,
- 09/03/2020 au 09/04/2020,

Envoi à la préfecture le 27/09/2022

Visites de contrôle : 24/05/2018, 25/06/2018, 09/06/2021, 08/10/2021, 15/09/2021, 06/10/2022, 06/03/2023

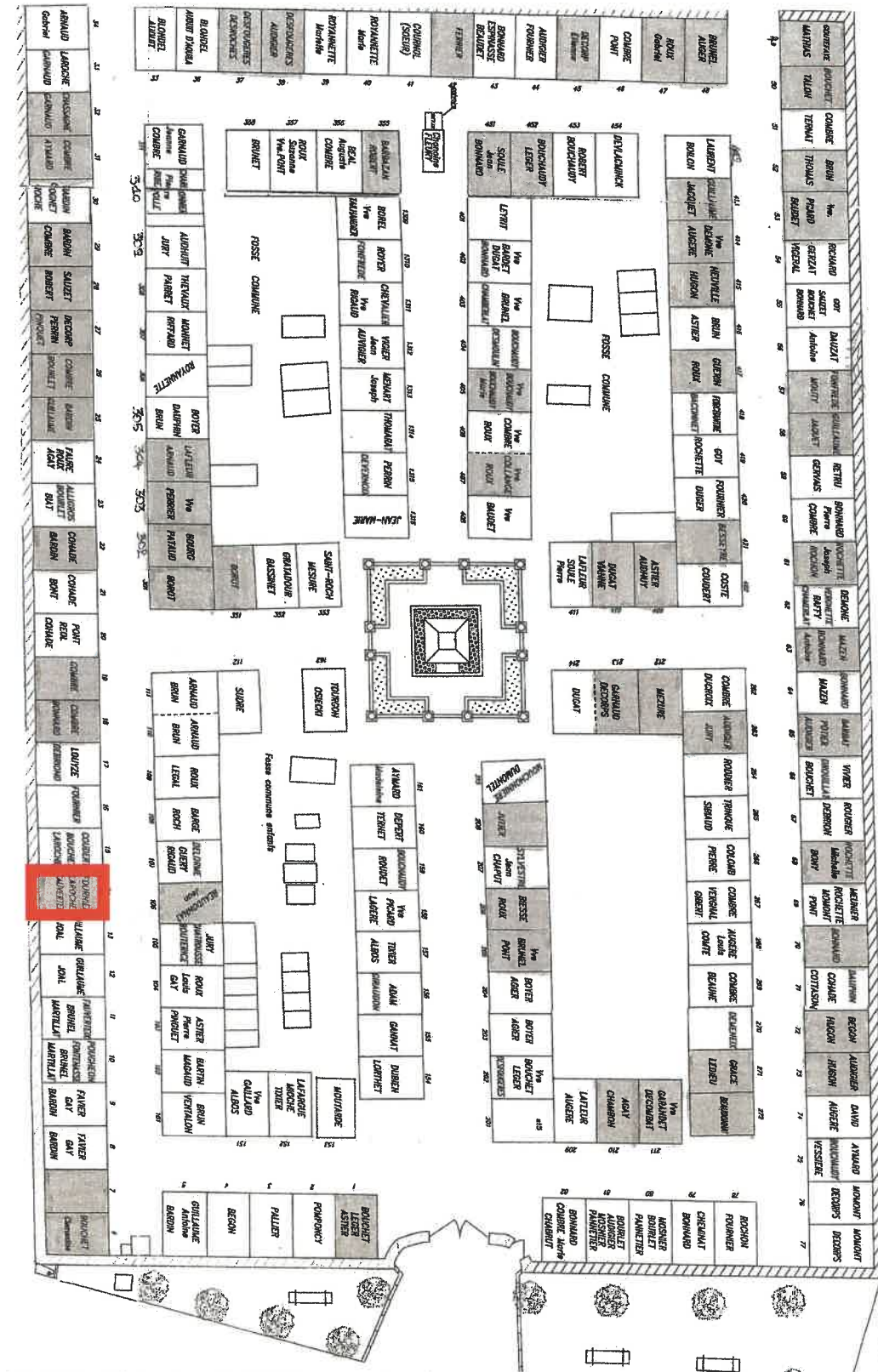
✂ **Procès-verbal de constatation final du 25/04/2023, avec les signatures de :**

**** Christine MANDON (Madame le Maire) ;**

**** Thierry ROCHAIS (Policier Municipal de la commune d'AULNAT).**

Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une c

Plan



Acte de concession

Plan et Logiciel 14 (Métrés carrés concédés)

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

ACTE DE CONCESSION PERPETUELLE DE TERRAIN
DANS LE CIMETIERE

Le Maire, Jean-Jacques de la Commune de St-Denis

En vertu de la loi du 28 prairial an XII (19 juin 1804), dans ses dispositions relatives aux concessions de terrains pour fondations de sépulture perpétuelle dans les cimetières

En l'ordonnance du 6 décembre 1843, relative aux sépultures commémoratives

Et la délibération du Conseil municipal, en date du 24 juillet 1867, portant fixation du tarif pour les concessions de terrains dans le cimetière communal, laquelle délibération, prise en vertu de l'art. 1^{er} et 6 de la loi du 24 juillet 1867, est devenue exécutoire depuis le 1^{er} août 1867, et le tarif est annexé au 2^e feuille (1867) de son approvisionnement par le Préfet de la Seine

En la demande par nous à été présentée par M. P. P. P. P.

ARRÊTÉS :

ART. 1^{er} PREMIER. — Il est concédé à perpétuité avec garantie de tous troubles, à M. P. P. P. P. une superficie de 100 mètres carrés de terrain dans le cimetière communal, sous la dénomination de M. P. P. P. P. mètres de largeur pour y fonder la sépulture de M. P. P. P. P.

ART. 2. — La concessionnaire s'engage, en conséquence, de cette parcelle de terrain, à dater de ce jour, verser annuellement pour la dénomination ci-dessus indiquée :

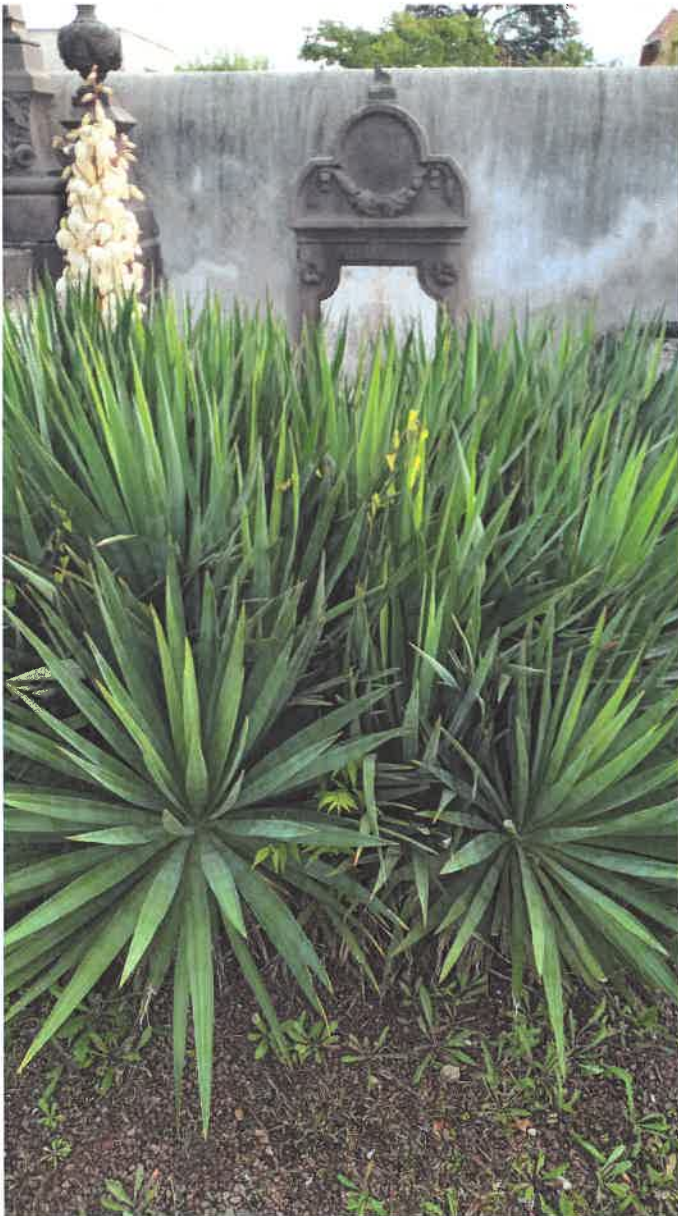
ART. 3. — Il pourra élever sur le terrain concédé un monument funéraire sur son lit scabréux, pourvu toutefois qu'il n'empêche en aucune

2018



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°14

2021

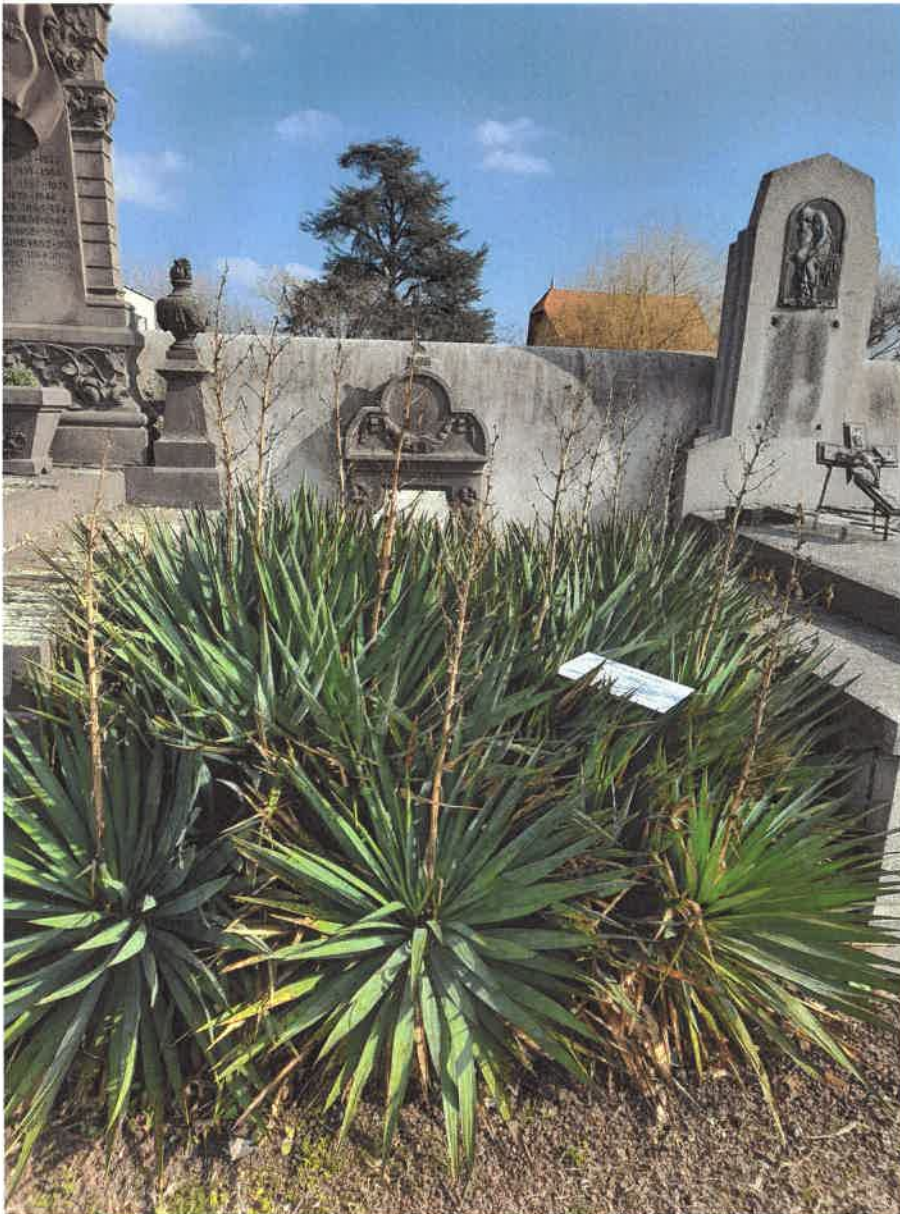


Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°14

2022



2023



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°14

☛ Photographie du procès-verbal de constatation en date du 25/04/2023



Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le



ID : 063-216300194-20230626-2023_4-AR